

Nations Unies  
**ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE**

SEIZIÈME SESSION

Documents officiels



**1008<sup>e</sup>**  
**SÉANCE PLÉNIÈRE**

Mercredi 20 septembre 1961,  
à 10 h 30

**NEW YORK**

**SOMMAIRE**

Pages

<i>Point 3 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Pouvoirs des représentants à la seizième session de l'Assemblée générale:</i>	
<i>a) Constitution de la Commission de vérification des pouvoirs . . . . .</i>	<i>3</i>
<i>Point 4 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Election du Président . . . . .</i>	<i>3</i>
<i>Allocution de M. Mongi Slim, président de la seizième session de l'Assemblée générale . .</i>	<i>4</i>

**Président: M. Mongi SLIM (Tunisie).**

**Président provisoire:**

**M. Frederick H. BOLAND (Irlande).**

**POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR**

**Pouvoirs des représentants à la seizième session de l'Assemblée générale:**

**a) Constitution de la Commission de vérification des pouvoirs**

1. Le **PRESIDENT PROVISOIRE** (traduit de l'anglais): En vertu de l'article 28 du règlement, l'Assemblée générale, à l'ouverture de chaque session, procède à la constitution d'une Commission de vérification des pouvoirs composée de neuf membres désignés par le Président. Je propose que la Commission de vérification des pouvoirs pour la seizième session soit composée des Etats Membres suivants: Australie, Birmanie, Etats-Unis d'Amérique, Islande, Italie, Mali, Nicaragua, Pérou et Union des Républiques socialistes soviétiques.

*Il en est ainsi décidé.*

**POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR**

**Election du Président**

2. Le **PRESIDENT PROVISOIRE** (traduit de l'anglais): J'invite maintenant les membres de l'Assemblée à procéder à l'élection du Président de la seizième session. Cette élection aura lieu conformément aux dispositions des articles 31 et 94 du règlement intérieur. Le vote aura lieu au scrutin secret.

3. Avant de demander à l'Assemblée de procéder à cette élection, je donne la parole au représentant de l'Indonésie.

4. **M. SASTROAMIDJOJO** (Indonésie) [traduit de l'anglais]: Je me rends fort bien compte du caractère inhabituel de mon intervention à ce stade de nos travaux, bien qu'il y ait eu des précédents; je demande

toutefois à l'Assemblée de se montrer indulgente pour que je puisse faire une brève déclaration. Je suis persuadé que le vote qui va avoir lieu s'en trouvera grandement facilité.

5. Comme vous êtes sans doute nombreux à le savoir ici, il est conforme aux traditions démocratiques de mon pays d'examiner et de discuter les questions en vue de parvenir à une véritable identité de vues. Nous estimons que les décisions définitives, loin de refléter, voire de sanctionner, un déséquilibre des forces, doivent aboutir à une unité d'action.

6. Cet état d'esprit et ce principe de l'unanimité ont également présidé aux délibérations de la Conférence africano-asiatique de Bandoung et de celle des pays non engagés qui vient de se terminer à Belgrade. Nous avons eu le privilège, mon gouvernement et moi-même, de participer aux travaux de ces deux conférences et de nous associer aux efforts qu'elles ont faits pour renforcer la paix mondiale et encourager l'amitié et la coopération entre tous les pays.

7. Aujourd'hui, le gouvernement et la délégation de la République d'Indonésie ont à nouveau le privilège de consolider les liens de solidarité qui unissent l'Asie et l'Afrique et de réaffirmer leur dévouement à la cause de la paix et de l'entente internationales. Nous jugeons de notre devoir de poursuivre activement, au sein de cette assemblée, les efforts qui ont été entrepris à Bandoung et qui ont continué lors de la récente Conférence de Belgrade.

8. Nous partageons avec chacun des membres de cette organisation la responsabilité de faire de l'Assemblée générale un instrument efficace capable d'assurer l'amitié et la compréhension entre tous les pays. En fait, à cette heure cruciale, dans un monde désuni et rempli de tensions, qui pourrait mettre en doute la nécessité d'une unité d'intention et d'action? Jamais peut-être le problème de la guerre et de la paix n'a autant marqué les débats d'une session. Jamais peut-être le Président de l'Assemblée générale n'a eu autant besoin, pour assumer le lourd fardeau et la noble tâche qui lui sont dévolus, de notre appui unanime.

9. Personne ne contestera qu'en cette période de crise, nous ne pouvons guère nous permettre une assemblée divisée. Centre où s'harmonisent les efforts des nations, l'Assemblée doit éviter de s'engager, dès l'ouverture de ses travaux, dans une controverse sur la question de la présidence.

10. C'est pourquoi, au nom du gouvernement et de la délégation de l'Indonésie, je tiens à souligner combien nous sommes sensibles au soutien et à l'encouragement que nous avons trouvés auprès d'un grand nombre d'Etats Membres; je voudrais surtout exprimer mes remerciements chaleureux à ceux qui ont dès le début appuyé ma candidature, et également ma reconnaissance pour la courtoisie et la bonté dont chacun a fait preuve à notre égard. Mais, pour les raisons impérieuses que je viens d'exposer, je désire

vous informer, avec l'accord de mon gouvernement, que je retire ma candidature au poste de président de la seizième session ordinaire de l'Assemblée générale.

11. J'ai la conviction que l'élection de M. Mongi Slim, dans une atmosphère d'amitié et d'entente, sera de bon augure pour nos travaux futurs, et qu'elle témoignera clairement, puisqu'il sera le premier Africain à présider cette Assemblée, de l'importance qu'on attache à l'Afrique renaissante. Le dévouement de M. Slim à la cause de la solidarité africano-asiatique et sa grande compétence sont trop bien connus pour qu'il soit nécessaire d'en faire l'éloge devant cette assemblée.

12. Commençons donc par une manifestation d'unanimité et faisons en sorte qu'elle serve de prélude à une session au cours de laquelle nous unirons nos efforts pour bâtir un monde nouveau où régneront l'amitié et la paix.

*A la demande du Président provisoire, M. Caimeron Measketh (Cambodge) et M. Penteado (Brésil) assumant les fonctions de scrutateurs.*

*Il est procédé au vote au scrutin secret.*

Bulletins déposés:	97
Bulletins nuls:	0
Bulletins valables:	97
Abstentions:	1
Nombre de votants:	96
Majorité requise:	49

*Nombre de voix obtenues:*

*M. Mongi Slim (Tunisie) . . . . . 96*

*M. Mongi Slim (Tunisie) est élu à l'unanimité président de la seizième session de l'Assemblée générale et prend place au fauteuil présidentiel.*

Allocution de M. Mongi Slim, président de la seizième session de l'Assemblée générale

13. Le PRÉSIDENT: C'est encore sous l'effet d'un bouleversement compréhensible causé par la mort soudaine et tragique du Secrétaire général, M. Dag Hammarskjöld, que je prends possession des lourdes responsabilités auxquelles votre confiance vient de m'appeler. Vous devinez donc l'émotion qui m'étreint au moment où m'échoit l'honneur d'être élu au poste si élevé de Président de la seizième session de l'Assemblée générale. Il m'est très difficile d'exprimer la tristesse immense que je ressens en m'asseyant à côté du fauteuil occupé avant ce jour, et pendant sept ans, par M. Dag Hammarskjöld. Le Secrétaire général des Nations Unies est tombé victime de son devoir, sur le champ de bataille de la paix pour ainsi dire. Son illustre exemple devra inspirer tous ceux qui assument des responsabilités à l'égard de la communauté internationale. C'est de cet exemple de loyauté, de dévouement et de persévérance que j'espère pouvoir m'inspirer pour diriger les travaux de cette session dont vous avez bien voulu me confier la charge. Je vous en suis très reconnaissant et, de tout mon cœur, je vous en remercie.

14. Je voudrais en particulier exprimer ici toute ma gratitude au Dr Ali Sastroamidjojo qui a bien voulu se désister de la présidence en ma faveur. Par ce geste généreux, il a facilité à notre Assemblée générale la réalisation d'une large cohésion unanime autour de mon humble personne, cohésion à laquelle je demeure très sensible.

15. Je suis convaincu que notre organisation a particulièrement besoin, à l'heure actuelle, d'une telle cohésion pour affronter la pénible et délicate situation dans laquelle nous nous trouvons et y apporte toute solution adéquate, conforme à la Charte de Nations Unies, et de nature à la renforcer et à garantir son avenir, pour le plus grand bien de l'humanité entière et plus particulièrement de tous ceux qui petits et pacifiques comme mon pays, ont mis leur foi en elle pour la sauvegarde de la paix et l'instauration d'une ère de stabilité et de coopération internationale, fondée sur la justice et la liberté, en accord avec les principes élevés proclamés par la Charte.

16. Je sais que la fonction vaut ce que vaut la personne qui l'occupe.

17. La mission que j'assume aujourd'hui m'apparaît d'autant plus grande que j'ai l'honneur de succéder M. Boland, dont les qualités d'impartialité et de patience ont forcé l'admiration de tous, lui permettant de diriger avec tact et maîtrise une session combien difficile et délicate. Conscient donc de l'importance de la tâche que vous m'avez confiée j'essaierai de présider vos travaux avec toute l'impartialité nécessaire et dans la stricte observation du règlement intérieur. Je me permets d'espérer que je trouverai auprès de vous une bienveillante et compréhensive coopération pour mener à bonne fin nos activités.

18. L'honneur que vous me faites va bien au-delà de ma personne et s'adresse à mon peuple et à mon pays, la Tunisie, que je représente dans cette enceinte depuis son accession à l'indépendance en 1956, et qui a œuvré au sein de cette organisation pour une saine réalisation des objectifs assignés par la Charte. J suis profondément convaincu que cet honneur sera ressenti comme le leur par mes frères d'Asie et d'Afrique, certainement plus encore par mes frères africains, car c'est la première fois dans l'histoire de cette organisation qu'un homme d'Afrique est porté à la Présidence de cette assemblée. Je veux y voir la consécration de l'entrée de l'Afrique sur la scène internationale. N'est-il pas significatif, en effet, que ce soit le ressortissant d'un petit pays situé précisément dans cette partie du monde — dans ce continent qu'on a pu croire éternellement voué à subir plutôt qu'à concourir —, qui est appelé par votre confiance dans les circonstances difficiles que traverse le monde aujourd'hui, à présider vos travaux? L'admission des 14 nouveaux Membres de l'Afrique, opérée lors de la précédente session, a d'ailleurs rendu plus patent l'intérêt considérable qu'a notre organisation d'asseoir son œuvre de paix constructive et de confiante stabilité internationale sur une base de plus en plus universelle.

19. Mais, en prenant possession de mes lourdes et nouvelles responsabilités, je suis surtout pleinement conscient de la gravité de la situation internationale actuelle et des problèmes aigus qu'elle pose à notre assemblée générale. Elle exige de notre session autant de patiente vigilance que d'imagination constructive si nous voulons trouver des solutions pacifiques appropriées, fondées sur les principes énoncés par la Charte aussi bien que sur le droit et la justice.

20. J'espère donc — et je puis vous assurer qu'aucun effort de ma part ne sera épargné à cet effet — être digne du redoutable honneur qui m'échoit — redoutable, car la tâche que nous entreprenons, aujourd'hui que la menace d'une conflagration apocalyptique réapparaît, ne sera certes pas aisée. J'ai cependant

foi qu'avec la coopération de tous les membres de l'Assemblée et celle du Secrétariat des Nations Unies dont nous connaissons le dévouement, nous saurons mener à bien notre tâche; nous contribuerons ainsi, je l'espère, dans toute la mesure de nos moyens, sinon à surmonter toutes les crises, du moins à en atténuer la gravité et l'ampleur, à promouvoir des impulsions heureuses vers la détente internationale, la compréhension réciproque et le rapprochement des points de vue, et à écarter ainsi la menace de la guerre, les pertes terribles et les dévastations énormes que la guerre risque d'entraîner pour l'humanité entière.

21. Je veux espérer, notamment, que cette assemblée, qui sera encore une fois le terrain de rencontre des hommes de bonne volonté, pourra permettre à la question importante du désarmement de faire des progrès substantiels, et à la question très grave de la cessation des essais nucléaires d'aboutir à un résultat immédiat et concluant. La solution concrète et rapide de ces deux questions pourra efficacement contribuer à faire avancer la cause de la paix.

22. Il n'est point de problème, aussi compliqué qu'il soit, et quelles que soient les passions qu'il soulève, qui ne puisse être résolu par les efforts persistants et la bonne volonté des hommes. Ainsi, un problème comme celui du Congo a fait des progrès vers la solution espérée et préconisée par les différentes résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Les Nations Unies ont fait les progrès que l'on connaît grâce à la compréhension de tous les pays et grâce aux efforts sans relâche d'un personnel dont le courage n'a d'égal que le dévouement absolu. Le but que les Nations Unies se proposent dans ce grand

pays africain et qui a coûté la vie à plusieurs hommes de diverses nationalités devra être atteint.

23. Certes, la situation, ces derniers temps, y est sérieuse et a encore été aggravée par la fin tragique de M. Hammarskjöld. Mais, avec un peu de persévérance, il ne semble pas que le moment soit loin où nous verrons enfin un Congo uni et pacifique reprendre la place qui est la sienne au sein de la communauté internationale et de la grande famille africaine — cette grande famille africaine qui reste si durement éprouvée par les convulsions que lui impose une décolonisation hésitante et pourtant inéluctable.

24. En plusieurs points d'Afrique, en effet, des peuples continuent à souffrir; de nouvelles nations africaines sont en pleine gestation: puisse leur naissance se faire sans plus de souffrances, puissent l'Algérie et l'Angola, en particulier, accéder à la vie internationale dans la paix, la concorde et l'amitié de leurs anciens tuteurs. Car, aussi longtemps que le continent africain sera l'objet de convulsions, la paix dans le monde ne sera pas assurée; elle demeurera sérieusement menacée aussi longtemps que le spectre hideux du racisme ne sera pas banni à jamais; les peuples de l'Afrique du Sud et d'ailleurs doivent recouvrer la plénitude de leurs droits et surtout leur dignité dans leur propre pays.

25. Dieu fasse que cette session de l'Assemblée générale commencée sous le signe de la douleur se termine sous celui de l'espoir enfin assuré que la concorde et la paix — la paix partout dans le monde — puissent régner sur le genre humain dans la liberté et la justice!

*La séance est levée à 11 h 45.*